

SYLLABUS

Licence Droit Double diplômes internationaux



- **Code Apogée de l'enseignement : DL MDF316**
- **Titre de l'enseignement : LV2 - MAT Italien**
 - Responsable de l'enseignement : Giovanna MONTERMINI
- **Nom de la formation : L2 DDI**
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : **Lukas RASS MASSON – Charlotte RAULT**
- **Niveau de formation (ex. L3, M1) : L1**
- **Période (semestre) : 2**
- **Crédits ECTS : 2**
- **Langue d'enseignement : Italien**
- **Modalité pédagogique (Présentiel / Distanciel / Hybride) : Présentiel**
- **Total heures :**
 - Heures CM : 10
 - Heures TD :
- **Modalités d'évaluation :**
 - Contrôle terminal (nature et durée de l'épreuve, % de la note) :
 - Contrôle continu (nature et durée de l'évaluation, % de la note) : CC intégral
- **Chargé(s) de TD (si connus a priori) :**

DESCRIPTION

- **Principaux thèmes abordés :**

Pour ce CM de langage juridique le travail est dédié à l'italien juridique, à ses particularités et, surtout, à son évolution dans le temps. Par exemple la question de la féminisation de la langue dans la rédaction des lois, les rapports entre l'Académie italienne et les outils linguistiques du législateur, l'étude de la formulation des lois qui répondent aux grandes questions qui touchent la société italienne : le féminicide, l'adoption, l'euthanasie, la natalité, l'immigration, etc.

- **Descriptif de l'enseignement**

L'enseignement se déroule entièrement en langue italienne, sur la base de documents écrits et de vidéos contenus dans les cours qui ont été distribuée, sous forme de polycopié, en début d'année et mis à disposition en format digitale.

- **Compétences attendues :**

Les étudiants doivent avoir un niveau qui leur permette d'être à l'aise à l'écrit comme à l'oral, de participer activement et de produire à l'écrit le travail demandé. Une culture générale italienne est aussi requise pour bien comprendre le pays, sa langue, ses grandes questions, son histoire et, donc, le travail du Parlement et du Législateur.

- **Pré-requis : Niveau B2**
- **Bibliographie :**

Les cours sont préparés à partir de sources liées aux grands médias italiens (presse écrite surtout mais aussi matériel RAI et vidéos ciblés) pour ce qui est des questions de société et à partir de sites officiels du gouvernement italien et du ministère de la justice pour ce qui est du travail lié aux lexique juridique.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.